



Association des Amis du Musée national de la Marine



ANNÉE 2019

Dossier de candidature à la labélisation

MODÈLE PRÉSENTÉ :

PAR (nom du modéliste) :



NOM DU MODÈLE CANDIDAT :

Présenté par Mr/Mme :

Adresse

PHOTO DU MODÈLE CANDIDAT AU CHOIX DU MODÉLISTE (taille du fichier inférieure à 1mo si possible)

DATE DE RÉUNION DU JURY :

DÉCISION DU COMITÉ

OBSERVATIONS



EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Art 1 à 8 : réservé comité du label**FONCTIONNEMENT DU LABEL**

Art Neuf. Tout modèle réalisé par un modéliste maritime peut obtenir le label. Sa candidature à la labellisation s'apprécie au regard du dépôt d'une demande écrite (dématérialisée ou non)

Art Dix. Le comité de labellisation transmet la structure et les points de passage obligés du dossier à compléter ainsi que la liste des pièces indispensables à l'étude du dossier. Il transmet l'ensemble au demandeur qui le complète en conséquence et le fait parvenir au siège de l'AAMM

Art Onze. Tout dossier de candidature doit être accompagné d'une participation financière pour frais de dossier à raison d'un montant de 50€ par modèle présenté. Ce montant est révisé chaque année par le conseil d'administration de l'AAMM.

Elle est gratuite pour les membres actifs de l'AAMM.

Art Douze. Le comité de labellisation se réunit pour étudier la recevabilité du dossier du modèle présenté, et statue sur les suites à donner.

Art Treize. Si le dossier est jugé recevable il sera fait une présentation concrète du modèle aux membres du comité. Chacun des membres du comité établira alors une fiche de notation suivant les critères définis par le comité de labellisation et acceptés par le conseil d'administration. Le comité établit une moyenne des fiches de notations et attribue le label en conséquence. La référence pour obtenir le label étant la qualité des modèles propriété de l'AAMM et dont les photos sont jointes en annexe au dossier de candidature

Art Quatorze. Sont acceptés à la candidature à la labellisation tout objet, proposé par le candidat, ayant un lien direct avec la culture maritime (militaire ou marchande, ayant réellement existé ou resté à l'état de projet, fruit de l'imaginaire ou non....), faisant état d'un réel savoir faire

Art Quinze. Le label AAMM est composé de trois niveaux définis et attribué par le comité de labellisation. Ces 3 niveaux sont :

- 1) correct
- 2) confirmé
- 3) exceptionnel

Art Seize. Les décisions du comité de labellisation sont irrévocables.

Art Dix-sept. Le label, symbolisé par une médaille apposable sur le modèle présenté et d'une attestation signée du président de l'AAMM ou de son représentant est remis à l'intéressé au cours d'un évènement spécifique organisé par l'AAMM ou tout autre évènement où l'AAMM est présente.

Histoire du patrimoine maritime

REVUE EDITÉE PAR LES AMIS DU MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE - 1-2007 - pages 1-110

OCEAN PACIFIQUE

NEPTUNIA

Histoire du patrimoine maritime



ASSOCIATION DES AMIS DES MUSÉES DE LA
LE SPHINX
CORVETTE A VAPEUR DE 160 CHEVAUX

QUATRE-MATS BARQUE LA LOIRE (1897-1924) — Echelle 1/150



ASSOCIATION DES AMIS DES MUSÉES DE LA

LA LOIRE

QUATRE-MATS BARQUE DE
ARMEMENT A. D. BORD
— 1897-1924 —

MONOGRAPHIE COM

- 1 Notice historique et de
- 1 Plan à l'échelle de
- 2 Phototypes

MODÈLE EXPOSÉ AU MUSÉE DE LA MARINE —
COMMANDE AU SÉCRÉTARIAT DES AMIS DU
PALAIS DE CHARLOT — PARIS XVI — TEL. PA

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
Copyright 1987 by Les Amis des Musées